

YogAïkido, l'Aïkido pour tous

CONTRAT POUR LES COURS

Dojo La Grande Béroche

Rue Senet 14 – Castel St-Roch

2024 Saint-Aubin

Nom parents :

Prénoms parents:

Prénom enfant :

Adresse :

CP/Lieu :

Tel. Mobiles :

Dates de naissance parents :

Enfant :

Nationalité :

Adresse e-mail :

N° AVS enfant :

(Pour les inscriptions auprès de Jeunesse+Sport J&S, le n°AVS se trouve sur leur carte d'assurance et commence par 756.....).

Responsable des cours YogAïkido :

Sylvain GACOND, +41 79 446 00 92, sylvain@yogaikido.ch, www.yogaikido.ch

Abonnement: Entourez ce qui convient

Cours à choix		Carte 10 leçons	Carte 20 leçons	Carte annuelle
Aïkido Jeunes 5 à 14 ans	20.-	200.-	400.-	Sur demande
Aïkido Jeunes dès 15 ans	20.-	200.-	400.-	Sur demande
Aïkido Adultes	25.-	250.-	500.-	Sur demande
Aïki-Ludo (de 2 à 4 ans)	28.-	280.-	560.-	Sur demande
Aïki-Doux	25.-	250.-	500.-	Sur demande
Yoga Japonais	25.-	250.-	500.-	Sur demande

Tarif pour les familles : le 1er enfant le prix normal, le 2ème 75%, le 3ème 50%.

Aïki-Ludo : La cotisation vaut pour un parent avec un enfant. Les enfants accompagnants de moins de 2 ans sont gratuits.

IBAN : CH27 0020 9209 1448 2502 X

Sylvain Gacond YogAïkido

Maladière 65

2000 Neuchâtel

Veillez noter le cours.....



YogAïkido, l'Aïkido pour tous

Aïki-Ludo : La cotisation vaut pour un parent avec un enfant. Les enfants accompagnants de moins de 2 ans sont gratuits.

Contrat et Résiliation : Le contrat entre en vigueur dès sa signature par l'élève ou son représentant légal. La résiliation peut avoir lieu après chaque tranche d'abonnement. Les abonnements versés à l'avance ne sont pas remboursables, sauf en cas de maladie ou d'accident (joindre un certificat médical).

Validité des cartes des leçons : Hors périodes vacances ; carte 10 leçons : 4 mois, carte 20 leçons : 6 mois.

Règlement de YOGAÏKIDO : par son inscription, l'élève s'engage à respecter les règles à observer au Dojo et de YogAïkido (en annexe). Le responsable de YogAïkido peut prier un élève de se retirer pour mauvais comportement ou non-respect du règlement, ceci avec effet immédiat.

Nettoyages : Le nettoyage du tatami dans les Dojos s'effectue communautairement, pendant les horaires des entraînements. Chaque participant est tenu d'y participer.

Equipement : Un training, une paire de pantoufles et un linge sont obligatoires. Une gourde d'eau est recommandée. Le Kimono ou Aikidogi (tenue pour l'Aïkido), peut être acquis à un prix préférentiel au Dojo.

Lieux des cours : DOJO La Grande Béroche, Rue Senet 14, Castel St-Roch, 2024 Saint-Aubin-Sauge

L'abonnement (ou l'éventuel cours à l'unité) doit être versé à l'avance et/ou au début du cours.

Leçons manquées : Les leçons manquées ne sont pas facturées.

Assurance(s) : Le/la pratiquant(e) doit lui/elle-même être assuré(e). YogAïkido ne peut être tenu responsable des accidents survenus en cours d'entraînement. D'autre part, nous déclinons toute responsabilité pour les objets disparus dans les vestiaires ou lors des cours à l'extérieur.

Fermeture et vacances : YogAïkido suit les vacances scolaires. Lors des vacances, sauf exceptions, il n'y a pas de cours donnés. Si une leçon doit être annulée (absence de l'entraîneur), elle n'est pas facturée.

Objectif de l'école : dispenser un enseignement conforme à l'éthique de l'Aïkikai et suivre la ligne d'enseignement créée par le Maître Masatomi Ikeda, 7e Dan.

L'école est membre de l'association Aikido Switzerland (AS) du groupe Kokoro (www.aikido-switzerland.org). Chaque élève doit être titulaire d'une licence AS valable. Dès 16 ans, une cotisation annuelle de CHF 20.- est due en sus des cotisations mentionnées ci-dessus. Les enfants CHF 5.-, pris en charge par le Dojo.

J+S, Jeunesses et Sport : les cours enfants sont inscrits auprès de Jeunesses et Sport. J+S permet une reconnaissance des cours au niveau Suisse.

Autorisation de droit à l'image : Par la présente, je soussigné(e), autorise l'école YogAïkido à utiliser des photographies et/ou vidéos sur lesquelles je (ou mon enfant) apparais, dans le cadre de la communication et de la documentation de ses activités (site, réseaux sociaux, supports promotionnels). Cette autorisation est donnée conformément au droit suisse (art. 28 CC, protection de la personnalité) et reste valable tant que je suis / ou mon enfant est membre de l'école. Elle peut être retirée à tout moment par écrit, dans ce cas, les nouvelles diffusions cesseront immédiatement ou seront floutées. Les contenus déjà publiés ou imprimés ne pourront pas toujours être supprimés.

- Oui, j'autorise l'utilisation de mon image / celle de mon enfant.
- Non, je n'autorise pas l'utilisation de mon image / celle de mon enfant.

Le/la soussigné(e) déclare avoir pris bonne note du contrat ci-dessus et être d'accord avec les conditions mentionnées.

Lieu et Date : _____

Signature du participant : (ou représentant légal)

Lieu et Date : _____

Signature, nom et prénom du père

Responsable des cours YogAïkido (laissez libre) :

Signature, nom et prénom de la mère :

YogAïkido, l'Aïkido pour tous

Règles à observer au Dojo

- Le/la pratiquant/e est prié/e de faire le moins de bruit possible en se mettant en tenue ou en se douchant et s'habillant pour repartir, surtout si un cours a lieu pendant ce temps.
- Ne parler à personne se trouvant sur les tatami durant un cours.
- Il convient de faire son possible pour respecter l'harmonie du Dojo et donner de la plénitude à la pratique.
- Le cours commence et se termine par un rituel formel. Il est essentiel d'être à l'heure pour y participer. Le/la pratiquant/e qui arrive en retard doit attendre au bord des tatami jusqu'à ce que l'enseignant(e) lui fasse signe de se joindre au cours.
- Enlever ses chaussures à l'entrée du Dojo et mettre une paire de zori (ou pantoufles).
- Saluer en entrant et en sortant du Dojo (par respect du lieu).
- Laver ses pieds et ses mains avant l'entraînement et veiller à ce que ses ongles soient coupés courts. Si les ongles sont vernis veiller à ce que le vernis ne fasse pas de marques sur les tatami.
- Veiller à ce que le gi (kimono) soit propre et sans mauvaises odeurs.
- Enlever colliers, bagues, montre, etc... mais chacun est responsable de ses objets de valeur.
- Saluer en direction du kamiza (mur d'honneur) avant de monter et de descendre des tatami.
- Veiller à ce que les tatami soient propres avant et après chaque entraînement (tout le monde participe un peu aux nettoyages du Dojo).
- Respecter les instruments de travail. Les armes doivent être rangées lorsqu'elles ne sont pas utilisées.
- Lorsque l'enseignant(e) montre une technique, les élèves sont toujours en seiza (= assis sur les genoux) ou anza (= assis en tailleur) en cas de difficultés à être en seiza.
- Dès que la fin d'une technique est annoncée, arrêter immédiatement son mouvement, saluer son/sa partenaire et rejoindre les autres pratiquants assis en ligne.
- Le/la pratiquant/e qui doit impérativement quitter la leçon avant la fin doit en informer l'enseignant(e), le/la saluer et se retirer discrètement.
- Il est interdit de boire, de manger ou de mastiquer un chewing-gum sur les tatami.
- On dit habituellement "Onegaï shimasu" (littéralement: je vous fais une requête, s'il vous plaît) au moment du salut du début du cours et "Dômo arigatoo gozaimashita" (merci beaucoup) en fin de cours.
- Le/la pratiquant/e qui ne pourra vraiment pas se soumettre à ce règlement, sera malheureusement prié de se retirer.

Lieux et adresses des cours :

DOJO La Grande Béroche, Rue Senet 14, Castel St-Roch, 2024 Saint-Aubin-Sauge

sylvain@yogaikido.ch www.yogaikido.ch +41 79 446 00 92



YogAïkido - Dojo La Grande Béroche Rue Senet 14 – 2024 Saint-Aubin – Suisse

Tél : +41 79 446 00 92 | info@yogaikido.ch | www.yogaikido.ch